

# Conditions Générales de Vente

- Version 20.03.20 –

## **0. Préambule**

- 0.1. Les présentes conditions générales ("CGV") s'appliquent entre le partenaire et TOUTDEBONS.CH pour les offres conclues par l'intermédiaire de TOUTDEBONS.CH.
- 0.2. TOUTDEBONS.CH exploite un site internet qui contient une fonction d'achat de bons et d'offres et permet le paiement de ces achats. Les clients peuvent conclure des contrats avec le partenaire ou d'autres prestataires de services par l'intermédiaire de TOUTDEBONS.CH. Les offres sont déterminées par le partenaire avec l'accord de TOUTDEBONS.CH.
- 0.3. Le partenaire est un prestataire commercial. TOUTDEBONS.CH assure la gestion des achats des offres du partenaire via le site.

## **1. L'objet du contrat**

- 1.1. TOUTDEBONS.CH est en droit d'accepter l'achat par des clients des offres du partenaire sur le site, en tant que mandataire du partenaire. TOUTDEBONS.CH peut assurer la gestion des clients et s'occuper de la gestion technique des paiements sur le site.
- 1.2. La condition préalable à l'enregistrement auprès de TOUTDEBONS.CH est la conclusion d'un accord de coopération, au travers du formulaire d'enregistrement en ligne. Avec la conclusion de cet accord, le partenaire est autorisé à publier des offres sur la plate-forme dans les conditions prévues dans ces CGV.
- 1.3. Les conditions du partenaire qui s'écartent en tout ou en partie des présentes CGV ne sont pas applicables, sauf si TOUTDEBONS.CH les a expressément acceptées par écrit.

## **2. Les droits et obligations généraux du partenaire**

- 2.1. Le partenaire confirme par la présente à TOUTDEBONS.CH qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires pour fournir les services et produits proposés. La validité de l'accord est soumise à la condition que le partenaire ne perde pas ces autorisations.
- 2.2. Le partenaire garantit le respect de toutes les réglementations officielles et légales relatives à la production, au traitement et à la prestation des services. Le partenaire informe immédiatement TOUTDEBONS.CH d'infractions constatées par les autorités.
- 2.3. Le partenaire met à la disposition de TOUTDEBONS.CH toutes les informations et tous les matériaux nécessaires et appropriés pour l'exécution de la coopération et soutient TOUTDEBONS.CH dans ses activités. Le partenaire informe immédiatement TOUTDEBONS.CH de toute modification des informations fournies.
- 2.4. En cas de changements affectant l'activité du partenaire et pertinents pour l'exécution de la coopération, le partenaire est tenu d'en informer TOUTDEBONS.ch immédiatement et sous forme de texte (par exemple par e-mail).

- 2.5. Le partenaire est seul responsable de la fourniture des services au client. Le partenaire et TOUTDEBONS.CH conviennent que le client a le droit d'exiger l'exécution des prestations décrites dans l'offre exclusivement de la part du partenaire. Le partenaire garantit TOUTDEBONS.CH contre toute réclamation éventuelle des clients concernant les prestations présentées.
- 2.6. TOUTDEBONS.CH agit en tant qu'intermédiaire entre le partenaire et le client pour la vente de bons. Une fois le bon reçu par le client, TOUTDEBONS.CH n'a plus d'obligation envers le client concernant ce bon et sa contrepartie. Le bon ne représente plus qu'une obligation du partenaire à laquelle TOUTDEBONS.CH n'est plus lié. Ainsi tout droit de rétractation du client doit être exercé auprès du Partenaire uniquement et aucune responsabilité ne peut être imputée à TOUTDEBONS.CH après l'envoi du bon.

### **3. Le processus d'achat des offres**

- 3.1. Quand un client achète une offre du partenaire sur le site, TOUTDEBONS.CH s'occupe de l'envoi du bon au client, en format digital ou papier.
- 3.2. Le partenaire en sera informé par e-mail, incluant les informations sur le client et l'offre achetée. Le partenaire doit confirmer à TOUTDEBONS.CH la réception de ces informations.
- 3.3. Le partenaire garantit à TOUTDEBONS.CH que les prestations de services seront fournies conformément à l'offre décrite sur le site et achetée par le client.
- 3.4. Comme prescrit par le Code des Obligations suisse, les bons achetés via le site par le client restent valable pour une durée de 10 ans.

### **4. Droits et obligations de TOUTDEBONS.CH**

- 4.1. Les relations entre TOUTDEBONS.CH et ses clients sont régies par les CGV et les dispositions relatives à la protection des données de TOUTDEBONS.CH.
- 4.2. TOUTDEBONS.CH a le droit de retirer le partenaire du site ou de limiter les offres s'il existe une raison objective, par exemple si le partenaire enfreint les dispositions des présentes CGV ou si TOUTDEBONS.CH reçoit des commentaires négatifs de clients.
- 4.3. TOUTDEBONS.CH est autorisé à utiliser les noms et les contenus du partenaire à des fins de marketing et, de cette manière, à réaliser également des actions de marketing pour le partenaire. TOUTDEBONS.CH est autorisé à utiliser les marques du partenaire comme "mots clés" pour le marketing des moteurs de recherche.
- 4.4. TOUTDEBONS.CH est responsable de la conception de la présentation des offres.

### **5. Le traitement des paiements et la rémunération**

- 5.1. Lorsqu'un achat est exécuté avec succès, un contrat de service est conclu entre le client et le partenaire. TOUTDEBONS.CH établit les factures pour le compte du partenaire et les envoie au client concerné. Le partenaire autorise TOUTDEBONS.CH à établir et à envoyer les factures correspondantes. TOUTDEBONS.CH peut faire payer ses clients des frais supplémentaires pour certains modes de livraison des bons et certains modes de paiement. Ces frais sont dus à TOUTDEBONS.CH et non au partenaire.

- 5.2. Quand une offre est achetée, TOUTDEBONS.CH prélève 5% sur le montant de l'offre, afin de couvrir les frais d'hébergement et de gestion du site, ainsi que les frais de traitement des paiements.
- 5.3. Une offre est considérée comme achetée quand le paiement du client a été validé par TOUTDEBONS.CH. Dès lors, le partenaire est informé et le montant, déduit des 5%, est transféré sur le compte bancaire suisse du partenaire.

## **6. Durée et résiliation**

- 6.1. L'accord de coopération entre en vigueur dès la complétion du formulaire d'enregistrement et est conclu pour une durée indéterminée. L'accord peut être résilié par l'une ou l'autre des partis moyennant un préavis de sept jours. La résiliation doit être faite par écrit.
- 6.2. Une résiliation n'affecte pas la validité des achats déjà effectués et la rémunération convenue pour ceux-ci.

## **7. Responsabilités**

- 7.1. TOUTDEBONS.CH n'est pas responsable des prestations de services et produits à fournir par le partenaire. TOUTDEBONS.CH n'a aucun contrôle sur la production, la qualité des biens et des services et la sécurité du partenaire. TOUTDEBONS.CH décline donc toute responsabilité quant au respect des dispositions légales, à la qualité et à l'exactitude des biens et services proposés.
- 7.2. Le partenaire est directement responsable en cas de violation des droits de tiers ou de dispositions ou d'exigences légales. Le partenaire garantit TOUTDEBONS.CH contre toutes demandes de dommages-intérêts de tiers résultant du non-respect de ces CGV ou d'une violation par le partenaire de dispositions légales.
- 7.3. Dans la mesure où la responsabilité de TOUTDEBONS.CH est exclue ou limitée, ceci s'applique également à la responsabilité personnelle des employés, représentants ou auxiliaires d'exécution de TOUTDEBONS.CH.

## **8. Protection des données et confidentialité**

- 8.1. Les deux parties s'engagent à respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données personnelles.
- 8.2. Le partenaire s'engage à utiliser les données des clients exclusivement dans le but d'exécuter les offres achetées par le client concerné.

## **9. Dispositions finales**

- 9.1. L'accord de coopération et toutes les autres relations juridiques entre les partis découlant de cet accord ou fondées sur celui-ci sont régies par le droit suisse. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de l'accord de coopération ou en rapport avec celui-ci est Sion.
- 9.2. TOUTDEBONS.CH se réserve le droit d'adapter les conditions de partenariat ou les CGV. Les conditions modifiées seront communiquées au partenaire au moins une semaine avant leur entrée en vigueur. Si le partenaire ne s'oppose pas à la validité des nouvelles conditions dans les deux semaines suivant la réception de la notification susmentionnée, les conditions modifiées sont réputées avoir été acceptées.